

Le vote unique !

Le Vote Blanc, vraiment inutile lors des législatives ?

Le premier tour des élections législatives est à peine terminé que tous les yeux sont rivés sur le second, qui aura lieu dimanche prochain. Comme pour toutes les élections en France, le vote blanc n'est pas reconnu comme suffrage exprimé. Pour autant, nous pensons qu'il le devrait et les élections législatives en sont un bon exemple.

Un des arguments récurrent à l'encontre du vote blanc est que, quoi qu'il arrive, il faut choisir un candidat. Mais pour choisir un candidat parmi 2 candidats, il faut ... 2 candidats ! Cela peut paraître incongru, pourtant, dimanche prochain, dans 15 circonscriptions*, il n'y aura qu'un seul et unique candidat !

En effet, il est tout à fait possible qu'un candidat qualifié pour le second tour, se désiste au profit d'un autre candidat. Cela arrive généralement dans le cas où les 2 candidats qualifiés au second tour sont de la même sensibilité politique. Dans ce cas de figure, l'électeur ne pourra donc glisser qu'un seul bulletin de vote dans l'enveloppe.

Le code électoral impose la tenue d'un second tour, pourtant inutile, puisque le candidat député est certain d'être élu et nous connaissons déjà son score : 100%.

Un score digne d'une république bananière !

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'un déni de démocratie, l'électeur ne pouvant voter que pour un seul candidat. Nul doute que la participation dans ces circonscriptions sera plus qu'infime et que l'abstention atteindra un niveau record ... mais est-ce vraiment la faute des électeurs ?

Autant nous pouvons comprendre qu'un candidat se désiste au profit d'un autre, autant cette situation d'un candidat unique est tout simplement ridicule et indigne d'une démocratie.

Pourtant, une solution simple existe : **le vote blanc !**

En effet, sans mettre fin à la pratique du désistement, un vote blanc reconnu comme suffrage exprimé permettrait de rééquilibrer le scrutin. Les électeurs ne souhaitant pas voter pour le candidat unique pourraient ainsi exprimer leur choix et ce choix serait pris en compte.

Par exemple, nous pourrions obtenir pour le candidat un score de 76% et 24% de vote blanc. Le résultat de l'élection serait ainsi beaucoup plus proche de la réalité. Mais que faire si le cas s'inversait, c'est-à-dire s'il y avait 76% de vote blanc et que le candidat ne recueillait que 24% des votes ?

Ce candidat ne serait en aucun cas légitime, et il semble évident que l'élection serait à refaire.

Alors pourquoi le vote blanc dans ce cas de figure précis, n'est-il pas reconnu ?

Parce qu'aucun politicien n'acceptera jamais de prendre ce risque. Ils préfèrent être élus avec 100% des voix, quitte, pour un scrutin, à nier la démocratie !

Amicalement Blanc,

Stéphane GUYOT et Brieuc MARTIN

Parti du Vote Blanc (PVB)

www.parti-du-vote-blanc.fr



* Ce cas de figure n'est pas anecdotique, puisque pour l'élection législative en cours, cela représente tout de même 15 circonscriptions... et 16 si Olivier Falorni se désistait pour Mme Royal ?

Bruno Le Roux (1^{ere} de Seine Saint Denis), l'ancienne ministre **Elisabeth Guigou** (6^e de Seine Saint Denis) et **Razzi Hammadi** (7^e de Seine Saint Denis), l'ancienne secrétaire nationale du parti communiste **Marie-George Buffet** (4^e de Seine Saint Denis), **François Asensi** (11^e de Seine Saint Denis), **Jean-Luc Laurent**, Président du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC dans la 10^e du **Val-de-Marne**), **Jean-Yves Le Bouillonnet** (11^e du **Val-de-Marne**), **Alexis Bachelay** (1^{ere} des Hauts-de-Seine), **Luce Pane** (3^e de Seine-Maritime), **Catherine Troallic** (8^e Seine-Maritime), **Jean-Jacques Candelier** (16^e du Nord), **Marc Dolez** (17^e du Nord), **Anne-Lise Dufour-Tonini** (19^e du Nord), **Nicolas Sansu** (2^e du Cher) et l'ancien ministre **Bernard Debré** (4^e de Paris).